Atelier n° 5 – Charte des examinateurs

L'atelier 5, « Charte des examinateurs », est venu en conclusion de deux ateliers précédents : l'atelier au cours duquel on a réfléchi sur le modèle de la dissertation, à travers les quatre exemples d'introduction d'une dissertation de français, de philosophie, d'histoire, d'économie (voir ci-dessus), et l'atelier consacré à la synthèse de documents de l'épreuve du BTS 2004 sur la lecture (voir ci-dessus).

Dans les trois regroupements inter académiques, les stagiaires présents ont trouvé rapidement un accord autour de la nature particulière de l'épreuve écrite : la synthèse répond à des critères de réalisation qui lui sont propres, l'écriture personnelle également ; ces critères peuvent être communs à d'autres formes de production écrite du cursus scolaire, mais n'ont pas à être plaqués à partir d'un modèle extérieur à l'enseignement au niveau BTS.

Ainsi, l'un des rapporteurs d'un des ateliers de Reims note « On estime que le système introduction / conclusion, s'il a du sens dans la dissertation, n'est pas bien utile dans la synthèse, par conséquent certains se contenteraient d'un « développement honnête ». Ainsi les stagiaires des différents ateliers se sont interrogés sur le statut et la forme de l'introduction et de la conclusion en référence à l'exercice particulier de la synthèse de documents puis de l'exercice d'écriture personnelle.

On s'est interrogé sur la définition de cet exercice nouveau, à partir de la définition donnée dans le B.O. : « Le candidat répond de façon argumentée à une question » :

- Cela devrait rappeler aux étudiants ce qu'ils ont fait en philosophie et en français en classe de Première et de Terminale; par de « de façon argumentée » on entendra un travail structuré. Le terme de dissertation n'appartient pas à la définition de l'exercice. On parlera plutôt d'un « essai argumentatif », ce qui signifie qu'on ne vise pas à l'exhaustivité, que le candidat peut ne traiter qu'un point de vue et qu'on attend de lui qu'il utilise ce qui a été vu en classe ou lu personnellement.
- « Répond » ne signifie pas « traite » de manière exhaustive. Il ne s'agit pas de restituer un cours. La réponse peut être personnelle et subjective.

Cet atelier a connu des discussions très ouvertes, puisque les stagiaires avaient tous en mémoire les critères que chacun d'eux présente à ses classes comme allant de soi. Par exemple, un stagiaire a d'emblée estimer que la formulation « Pensez-vous que ... » introduisant la question de l'écriture personnelle devait nécessairement conduire à un développement en deux parties. Pourquoi donc en deux parties ? Les échanges ont apporté bien des arguments pour défendre d'autres attentes.

Les réflexions et les conclusions des différents ateliers sont présentées ci-dessous, pour la synthèse d'abord, pour l'écriture personnelle ensuite. La discussion sur une grille d'évaluation a permis l'élaboration d'une « charte des examinateurs », à disposition de tous les enseignants et des commissions d'harmonisation des épreuves du BTS.

Critères de réussite de la synthèse

1. Évaluation globale

Différents aspects de l'exercice ont suscité entre les stagiaires discussions et mise au point.

a. La lecture des documents

On attend du candidat une restitution fidèle des documents, ce qui suppose de les comprendre (visée du propos et éléments de ce propos).

b. L'utilisation des documents dans la synthèse

On attend du candidat qu'il reformule de façon objective et précise le propos des documents qu'il a lus. On pénalise donc les commentaires ou ajouts personnels, l'absence de référence explicite aux documents, tout contresens, toute omission. Tous les documents doivent être exploités en fonction de la problématique, ce qui n'implique pas ... un traitement égal pour tous les documents.

Un document visuel et un texte littéraire appellent une reconnaissance de leur spécificité et une analyse qui la prenne en compte, sans engager un commentaire autonome. L'usage du vocabulaire spécifique de l'analyse littéraire ou iconique est attendu lorsque des documents de cette nature sont proposés.

c. L'organisation de la synthèse

On attend du candidat un regroupement des documents dans la logique de la démonstration qui sous-tend l'organisation de la synthèse. Cela suppose d'utiliser chacun des documents da ns le plus grand nombre possible de rubriques du plan. Se trouve donc exclue la juxtaposition d'analyses ou de résumés limités à un seul document.

La dynamique de la composition et l'équilibre des parties sont des critères d'appréciation essentiels pour le lecteur (de la copie) comme pour un auditeur qui, dans une situation professionnelle, écouterait le propos d'un collaborateur. Le lecteur doit être guidé par une hiérarchisation des arguments dans chaque partie, comme par la hiérarchisation des parties entre elles.

d. Énonciation

La fidélité aux documents a pour corollaire l'absence de jugement personnel. On attend donc du candidat qu'il rédige sa synthèse avec neutralité. Mais on distinguera un refus manifeste de neutralité d'une maladresse occasionnelle (par exemple dans le choix malheureux d'un verbe introducteur).

Les usages de la langue française autorisent le recours, dans l'introduction, à la première personne du singulier ou du pluriel comme à celui du pronom personnel « on ». Il importe que le choix de l'énonciation soit cohérent au long de la rédaction.

2. Critères de réussite de l'introduction

Elle doit être cohérente avec le contenu et les critères de réussite de la synthèse énumérés précédemment. Pour éviter l'excès de formalisme, on n'exigera pas de présentation des documents. Cette étape demandait beaucoup de temps aux candidats pour un résultat mince :

si les candidats réalisaient une bonne synthèse, c'est que les documents avaient été bien analysés lors de la préparation. L'introduction présente le thème, la problématique retenue, elle annonce le plan de manière concise et efficace.

Si les documents ne sont plus présentés dans l'introduction, ils sont par contre clairement identifiés dans le corps de la synthèse. Par exemple, « Dans le dessin humoristique de Plantu publié par le Monde le 12 octobre 2005, on voit bien que... »

3. Critères de réussite de la conclusion

La « conclusion personnelle » attendue dans l'ancienne formule de l'examen apparaît désormais comme artificielle, puisque la partie "écriture personnelle" est évaluée à part.

La présence d'une conclusion a été l'objet d'un débat fourni: politesse nécessaire pour les uns, formalisme universitaire pour d'autres. Tous ont insisté sur l'idée de ne pas pénaliser une excellente synthèse si la conclusion est absente. On peut apprendre aux étudiants à rédiger une brève conclusion et à manipuler les formules conclusives (« Telles sont donc les trois prises de position qui... », « On retient donc que ... »).

Critères de réussite de l'écriture personnelle

1. Évaluation globale

À partir de la définition de l'exercice donnée dans le B.O., on attend du candidat

- qu'il réponde à la question posée
- de façon argumentée
- de façon organisée
- en prenant en compte le corpus proposé en synthèse et les lectures de l'année.

Une fois posés ces principes, différents aspects de l'exercice ont été discutés.

a. Qualité de l'argumentation

La réponse argumentée du candidat suppose que le lecteur de la copie ait sous les yeux l'expression d'une pensée organisée, progressant de l'annonce d'un propos à sa conclusion, et prenant une orientation argumentative pour défendre une prise de position. Le lecteur sera convaincu du bien-fondé de la réponse apportée à la question posée

- par le choix des arguments (leur pertinence par rapport à la position adoptée),
- par la précision de leur formulation (précision des exemples et des références, précision sémantique)
- par la richesse de la pensée exprimée.

Il s'agit moins, dans ce dernier point, de fixer arbitrairement un nombre d'arguments à avancer, un nombre canonique de parties dans la rédaction, que d'entraîner les candidats à progresser d'un argument à l'autre en nuançant, en réfutant, en confortant une pensée première. On vérifie que les candidats sont capables de mener un parcours dialogique qui dépasse le simple point de vue individuel et intime, en proposant une articulation entre la réflexion ouverte par la question posée, les documents proposés en synthèse, le travail de l'année.

Parmi les critères d'évaluation s'est posée la question de la longueur de la production écrite dans cette partie de l'épreuve. Il est apparu plus intéressant d'évaluer la validité du propos, sa pertinence et sa richesse, plutôt que sa longueur.

À la réflexion, il est apparu qu'il n'est pas possible de préjuger des qualités d'un modèle d'organisation par rapport à un autre ; la progression de l'argumentation peut être dialectique, thématique, l'important étant que le lecteur ait le sentiment d'être confronté à une pensée organisée.

b. Affirmation d'un point de vue personnel

Le terme « écriture personnelle » implique l'engagement « personnel » du candidat. La question de l'énonciation s'est posée dans ce nouvel exercice, et il va de soi qu'aucun choix énonciatif ne saurait être récusé par avance. Le "je" semble bien évidemment recommandé, mais on ne pénalisera pas un candidat qui fera usage du pronom personnel « nous » ou « on » pour affirmer son propre point de vue (tant d'écrivains que nous leur faisons étudier le font si bien!).

Les discussions ont parfois été vives entre les tenants d'une copie qui montre que le candidat se passionne et ceux qui craignent les dérives possibles d'un point de vue personnel. Ainsi, si un candidat se livre à une apologie du racisme ou de l'intégrisme, même si c'est passionné et bien écrit...que faudra-t-il faire? Certains ont été tentés d'ajouter l'adjectif « citoyen » dans la Charte des examinateurs (« point de vue personnel et citoyen »), mais on a craint alors que les étudiants ne se sentent obligés d'écrire dans le « politiquement correct » quel que soit le sujet.

Le dilemme se résout cependant. On souhaite que le candidat puisse élaborer un point de vue personnel, à partir d'une parole authentique, sans préjuger de ce que le correcteur pensera. Dans le même temps, toute la formation de l'année, et le travail collectif sur le thème auquel la synthèse et l'écriture personnelle seront référées conduiront nécessairement au dépassement d'un simple point de vue personnel et intime. L'argumentation suppose que le candidat prenne position par rapport à ses lectures (qui ne sont forcément pas celles des autres candidats), à sa culture (qui n'est pas forcément celle des autres candidats), à sa réflexion de l'année. Dans l'année, les étudiants seront conduits à percevoir clairement le passage entre une opinion personnelle au sens « d'opinion privée » et opinion personnelle au sens « d'opinion partageable et publique ».

c. Évaluation de la culture du candidat

La pensée exprimée doit s'appuyer sur des références précises. L'exercice d'écriture personnelle valide une culture acquise en classe, en français et dans d'autres disciplines, dans l'année et dans les années qui ont précédé, et non l'étalage de citations mal comprises ou peu pertinentes dans le cours du devoir.

Un important débat a eu lieu sur la prise en compte de la culture du candidat. Certains stagiaires souhaitaient qu'on s'en tienne à la simple réponse organisée du candidat, d'autres demandaient de privilégier les copies qui traduiraient des qualités littéraires et / ou « sensibles » de l'étudiant. On rappelle ici l'extraordinaire hétérogénéité des candidats au BTS, qui conduit à reporter vers les commissions d'harmonisation la responsabilité de telle ou telle valorisation ou pénalisation. Il est clair qu'on va attendre dans un BTS arts appliqués une

dimension culturelle et esthétique qu'on n'attendra pas à l'identique dans un BTS industriel, par exemple. Mais l'intérêt de la réforme est précisément de proposer à tous les candidats de se construire, dans l'année, une culture. Il est donc logique qu'on prenne en compte la qualité de cette culture à l'examen

On attend un équilibre entre les références aux textes du corpus, ce qui a été vu dans l'année (textes, films, tableaux, *etc.*) et réflexion / apports personnels. Il doit s'agir d'une « articulation » entre tout cela plus que d'une « confrontation » entre ces différentes activités.

2. Critère de réussite de l'introduction et de la conclusion

En écho à l'atelier n° 2, la discussion a repris sur la nature de l'introduction dans l'écriture personnelle. Les stagiaires se sont mis d'accord sur l'expression « présentation de la question », moins entachée de formalisme que le mot « introduction ».

Une conclusion doit exister, car ce n'est pas au lecteur de se demander si le candidat est parvenu au terme de son propos. Elle n'a pas nécessairement à être longue, elle ne doit pas nécessairement reprendre l'avis défendu dans l'écriture qui précède (si le candidat a clairement pris une position, on ne voit pas bien pourquoi il devrait la répéter en conclusion), elle n'a pas à proposer une ouverture vers une thématique plus générale.

Grille d'évaluation

Des discussions assez longues ont eu lieu sur la distribution des 60 points affectés à la partie « synthèse » et des 40 points affectés à la partie « écriture personnelle ».

Le point de vue dominant est qu'il ne faut pas imposer de grille avec un nombre de points fixé d'avance, au risque de fossiliser l'épreuve et de s'enferme dans un carcan. Il convient de garantir la possibilité du travail des commissions d'harmonisation : il doit demeurer possible de juger différemment les candidats selon leur section d'origine. On pénalisera ainsi plus la langue chez les secrétaires trilingues que chez les conducteurs d'engins

Enfin il faut pouvoir s'adapter chaque année à la difficulté propre de sujet. Toutes ces raisons conduisent à confier l'établissement de barèmes précis aux commissions d'harmonisation si cela leur apparaît nécessaire.

Un consensus se dégage à propos de l'évaluation de l'expression. Il paraît nécessaire de prendre en compte la maîtrise de la langue, qu'il faut non seulement pénaliser mais aussi valoriser.

Critères de correction linguistique :

1. Syntaxique:

Cohérence des pronoms avec les mots qu'ils représentent

Construction de la phrase complexe (propositions relatives, propositions interrogatives, *etc*)

Maîtrise de l'emploi des prépositions

2. Lexique:

Maîtrise de la diversité du lexique de l'expression des idées Maîtrise du vocabulaire abstrait

Absence de répétitions et de pléonasmes

3. Grammaticalité:

Maîtrise des accords dans le système nominal Maîtrise des accords dans le système verbal, respect de la morphologie verbale

Pour conclure, les échanges ont fait rapidement apparaître pour la **synthèse** six critères, correspondant aux enjeux traditionnels de l'exercice :

- Compréhension des documents
- Confrontation des documents
- Fidélité aux textes
- Reformulation des idées essentielles
- Composition de la synthèse
- Concision

En regard des critères de réussite, les points suivants doivent être pénalisés :

- Toute paraphrase, tout montage de citations
- Toute opinion personnelle
- Tout contresens
- Toute référence à des savoirs acquis pendant l'année plaquée artificiellement (introduction d'éléments étrangers aux documents proposés en synthèse)
- Toute longueur contraire à l'esprit de la synthèse

Pour l'écriture personnelle, trois critères :

- Rédaction d'un point de vue argumenté cohérent dans sa construction
- Formulation d'une réponse personnelle et pertinente à la question posée
- Utilisation d'une culture acquise dans l'année, fondée sur des exemples et références adaptés et précis

En regard des critères de réussite, les point suivants doivent être pénalisés :

- Réponse sans composition ni progression
- Réponse sans prise de position
- Réponse sans référence au thème étudié dans l'année

Note Inspection générale

Académie :		BTS ÉLECTROTECHNIQUE		Nom:					
Établissement :		Session:		Prénom :					
Épreuve	Fiche d	 'évaluation ENERALE ET E	EXPRESSION »	Date de l'évaluation :					
APPREHENDER et REALISER un message écrit (CCF 1) Durée : 2 heures									
Compétences	Respecter les contraintes de la langue écrite								
évaluées	Synthétiser des informations								
Support : Synthèse de documents (2 heures)									
Analyse (7 points)									
 capacité à comprendre le sens des différents documents capacité à sélectionner les idées pertinentes en rapport avec la problématique du dossier capacité à restituer précisément et fidèlement les idées des documents 									
méthode			(7 points)					
 capacité à confronter les documents dans le cadre de la problématique capacité à élaborer une progression logique intégrant cette confrontation capacité à introduire et à conclure 									
Expression et communication (6 points)									
 capacité à respecter les codes de l'écrit capacité à reformuler avec concision et objectivité capacité à intégrer à son propre texte les éléments tirés des documents 									
Appréciations :									
Αρριστιατίστιο .									
Nom du pro	ofesseur :		Signature du pro	fesseur :	Note/20				

Académie :		BTS ÉLECTI	ROTECHNIQUE	Nom:				
Établissement :		Session:		Prénom :				
Épreuve	Fiche d	l'évaluation ENERALE ET E	XPRESSION »	Date de l'évaluation :				
APPREHENDER et REALISER un message écrit (CCF 2) Durée 2 heures								
Commétonoo	Respecter les contraintes de la langue écrite							
Compétences évaluées	Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les document proposés en lecture							
Support :								
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
 capacité à comprendre la question posée à partir du dossier capacité à trouver et à développer plusieurs arguments capacité à illustrer les arguments retenus Culture générale et Réflexion personnelle (7 points) capacité à mobiliser les connaissances acquises dans l'année en s'appuyant sur des exemples et des références pertinents 								
• capac								
• capade capade								
Appréciations :								
Nom du pro	ofesseur :	Signature du prof	fesseur :	Note/20				